

11.—Lieutenants-gouverneurs, législatures et ministères des provinces, 1867-1924—fin

LES TERRITOIRES.

LIEUTENANTS-GOUVERNEURS.

Titulaire.	Date de la nomination.	Titulaire.	Date de la nomination.
A. G. Archibald.....	10 mai 1870	Joseph Royal.....	1er juillet 1888
Francis Goodschall Johnson.....	9 avril 1872	C. H. Mackintosh.....	31 oct. 1893
Alexander Morris.....	2 déc. 1872	M. C. Cameron.....	30 mai 1898
David Laird.....	7 oct. 1876	A. E. Forget.....	11 oct. 1898
Edgar Dewdney.....	3 déc. 1881	A. E. Forget.....	130 mars 1904

¹Second terme.

LÉGISLATURES.

Nomenclature.	Nombre des sessions.	Ouverture de la première session.	Date de la dissolution.
1ère.....	3	31 oct. 1888.....	Par expiration.
2ème.....	5	10 déc. 1891.....	1er oct. 1894
3ème.....	4	29 août 1895.....	13 oct. 1898
4ème.....	4	4 avril 1899.....	26 avril 1902
5ème.....	3	16 avril 1903.....	31 août 1905

NOTA.—En 1888, les districts d'Alberta, d'Assiniboine, d'Athabaska et de Saskatchewan, qui constituaient alors les Territoires du Nord-Ouest, avec leur capitale à Regina, reçurent un gouvernement local responsable et l'ancien Conseil du Nord-Ouest fut remplacé par la législature du Nord-Ouest, laquelle exista jusqu'au 31 août 1905, c'est-à-dire lors de la création des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, jouissant d'un système de gouvernement similaire à ceux des autres provinces. Le territoire du Yukon et les districts provisoires de Franklin, de Keewatin et de Mackenzie sont actuellement administrés par la Division des Territoires du Nord-Ouest, du ministère de l'Intérieur.

IV.—HAUT COMMISSAIRE DU CANADA ET AGENTS GÉNÉRAUX DES PROVINCES.

Haut Commissaire du Canada.—Les colonies de l'Amérique du Nord avaient, dès leurs débuts, accrédité à Londres un représentant, dont la mission était économique autant que diplomatique; au dix-huitième siècle, on s'aperçut que cette modalité constituait un moyen de communication avec le gouvernement métropolitain bien supérieur à des visites officielles occasionnelles ou à une simple correspondance. Edmund Burke, homme d'état britannique réputé, fut pendant quelques années agent de la colonie de New-York, après 1771. Entre toutes les colonies canadiennes, la Nouvelle-Ecosse fut la première à adopter cette mesure, sa législature ayant envoyé un agent à Londres en 1761; le Nouveau-Brunswick suivit cet exemple en 1786, le Haut Canada dès 1794, le Bas Canada en 1812 et la Colombie Britannique en 1857. Pendant les quelques années qui suivirent 1845, plusieurs des colonies furent représentées à Londres par des agents de la colonie, nommés par le secrétaire d'Etat et payés par les colonies elles-mêmes; mais ce système ne fut pas de longue durée.

La fédération des provinces survenue en 1867 créa une nouvelle entité politique qui ne pouvait se prévaloir des services des agents provinciaux. Pour établir un mode de communication entre le gouvernement canadien et le gouvernement impérial (qui s'effectuait alors par correspondance entre le gouverneur général